

59^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 7 mars 2022 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : Mme Agnès Veya, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. Raoul Jaeggi, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 6 du 17 février 2022, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Agnès Veya, ouvre la séance en saluant les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour, Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

En premier lieu, la présidente informe que la séance de ce soir sera enregistrée.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Pascal Crétin (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte
M. Eric Ioset (PS+Vert) est excusé et remplacé par M. Valéry Rion
M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par M. André Altermatt
M. Lionel Socchi (HSA) est excusé et remplacé par M. Raphaël Pepe
M. Nicolas Kottelat (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour ne subit pas de modification et est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Communications

La présidente aborde le point des communications avec la situation en Ukraine.

« Il est difficile, voire impossible de ne pas parler de ce qui se passe actuellement en Ukraine. Depuis plusieurs jours, ce pays subit des attaques de l'armée russe et beaucoup de civils y ont déjà laissé leur vie.

Des milliers de personnes sont en train de fuir leur pays en quête de sécurité. Des visages qui expriment de la détresse, de l'impuissance, de la peur et de la colère.

Cette situation ne nous laisse pas indifférents et suscite en nous de vives émotions.

De nombreuses actions de solidarité se déroulent actuellement dans notre canton et une action nationale de solidarité organisée par la chaîne du bonheur se déroulera le 9 mars prochain, permettant à chacun et chacune à son niveau d'apporter un peu d'aide.

Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire des victimes de l'invasion russe en Ukraine ».

Mme Agnès Veya précise que la séance de ce soir est enregistrée à l'aide de deux micros dont un se trouvant à la tribune. De ce fait, toutes les interventions devront se faire à la tribune. En effet, un système d'enregistrement a été mis sur pied pour la séance de ce soir. Il s'agit d'un test.

Communication de la présidente :

- ◆ Les dates de toutes les séances du Conseil général se trouvent sur le site internet de la commune
- ◆ Romina Bapst (HSA), conseillère générale suppléante, a donné sa démission. Elle sera remplacée par M. André Altermatt. La présidente la remercie pour son investissement en Haute-Sorne
- ◆ Une résolution, en lien avec la fermeture de la banque Valiant, sera déposée en fin de séance, pour autant qu'elle récolte le nombre de signature nécessaire.

La présidente cède la parole à **M. Jean-Bernard Vallat, maire**, pour les communications du Conseil communal. Il ne boude pas son plaisir à se retrouver sans masque et avec un système audio différent et de meilleur de qualité. Il s'exprime ainsi :

◆ CCSC

Dans le dossier de l'assainissement du CCSC à Courfaivre, nous avons reçu une bonne nouvelle. Les assurances se sont montrées généreuses et nous ont versé un montant de plus de CHF 130'000.- comme participation aux travaux de remise en ordre de la halle. Merci à la Mobilière pour ce geste que le contribuable va apprécier et qui va contribuer à réduire le remboursement du crédit.

◆ Nouveau chef de l'urbanisme

Le temps d'essai du nouveau chef de service de l'urbanisme est terminé. C'est avec plaisir que Richard Hulmann rejoint définitivement notre personnel communal. Il donne entière satisfaction et lui-même est satisfait de son début de parcours au sein de notre commune.

◆ Cybersécurité

Une communication concernant la cybersécurité vous sera donnée lors d'une prochaine séance du législatif. Notre commune a débuté une campagne de sensibilisation auprès du personnel et les premiers résultats de cette analyse vous seront donnés lors de cette présentation.

◆ RéaJura

RéaJura organise une nouvelle séance d'utilisation des défibrillateurs au sein de notre commune. Les séances ont été programmées le 14 juin prochain, une le matin et une l'après-midi. Pour vous inscrire, veuillez vous rendre sur le guichet virtuel de la Commune à partir du 17 mars. En ayant participé à la première, je ne peux que vous encourager à y participer. On y apprend beaucoup de choses très utiles en cas d'urgence.

4. Questions orales.

La présidente informe que 7 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

Question no 1 et intitulée « Bâtiment voirie/SIS », déposée par Mme Céline Grellier (HSA) :

Mme Céline Grellier interpelle l'exécutif en ces termes :

« Le 17 mai 2021, le message 166 concernant un projet de CHF 5'345'000.- pour des locaux SIS et voirie, ainsi que d'une salle pour le Conseil général, était retiré à l'arrache de l'ordre du jour du Conseil général.

Voici un projet qui a été porté par beaucoup de personnes et de dicastères. Pour finir en eau de boudin, suite à divers problèmes de communication, voir même de procédures. Ce projet a nécessité beaucoup d'heures de travail de nos employés, de nos conseillers communaux, de nos commissionnaires et surtout d'architectes et autres mandats externes. Lors du bureau suivant le Conseil général du 17 mai 2021, M. le Maire nous avait dit que tout ce travail n'était pas perdu et qu'il continuait à être étudié ».

Voici ma question orale afin de finaliser ma question écrite qui demandera des explications plus précises et des chiffres.

Pouvez-vous confirmer officiellement ce qui se dit en commission ?

Le projet comme prévu dans le message 166, a-t-il vraiment été totalement abandonné ?

Repartez-vous à zéro avec un nouveau projet, et le SIS a-t-il participé financièrement à ce projet ? »

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire qui s'exprime en ces termes :

« Oui, on peut confirmer que le projet qui avait fait l'objet d'un message et qui avait été retiré lors d'une séance du Conseil général, a été abandonné. Nous avons signalé aussi à BKW qui nous vendait une partie de leur installation, de ce fait. Un nouveau projet est actuellement à l'étude, car nous avons eu l'opportunité de trouver un terrain pour y construire un local de voirie qui nous appartiendrait et qui serait tout neuf et qui correspondrait au besoin de la commune. Je vous rassure que dans le cadre du nouveau projet, les mêmes personnes seront intégrées et l'idée d'y mêler voirie et pompiers est abandonné. Ce projet vous sera présenté dans une prochaine séance du Conseil général. »

Mme Grellier est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 2 intitulée « Géothermie profonde », posée par M. Kevin Challet (PS-Verts) :

M. Kevin Challet interpelle l'exécutif en ces termes :

« L'épineux dossier de la géothermie profonde à Glovelier revient sur le devant de la scène. En effet, jeudi 27 janvier dernier, contre toute attente, le Gouvernement jurassien a expliqué qu'il n'abandonnait pas le projet. L'exécutif a décidé de négocier une nouvelle convention avec les promoteurs, notamment dans le domaine sécuritaire.

Si la position de certains membres du Conseil communal est connue de tous, notamment au travers des votes au Parlement jurassien, il semble que le Conseil communal soit divisé sur la faisabilité et la fiabilité d'une telle infrastructure.

De plus, je tiens à préciser que le Conseil communal a pris connaissance de cette décision par les médias, en même temps que la population.

D'où mes deux questions :

- *Est-ce que le Conseil communal pense que l'Etat fait preuve d'un manque de considération, voire même d'ignorance, à l'égard de l'exécutif et de notre population dans ce dossier ?*

- *Même si la décision est en main du canton, quelle est la position de l'exécutif concernant ce projet de géothermie ?*

Je remercie le conseil communal pour ses réponses ».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire qui s'exprime en ces termes :

« Je vous informe que le Conseil communal a publié un communiqué dans les médias la semaine passée suite au communiqué du Gouvernement jurassien. Non, il n'y pas un manque de considération et je n'espère pas qu'il n'y ait d'ignorance à l'égard de notre exécutif. Si la dernière décision du gouvernement concernant la géothermie nous a surpris, c'est un concours de circonstance qui a fait que la presse a publié une information avant le communiqué officiel du canton. A titre personnel, j'ai été avisé le soir avant qu'un communiqué serait émis le lendemain par le gouvernement sans savoir que le lendemain matin à 6h30 un collègue m'envoyait un message pour m'avertir qu'un article était paru dans la presse locale. C'est pour cela que les membres du conseil communal n'ont pas été avisés avant. On ne va pas rester sur ce petit couac. La première séance, suite à la décision du canton, a été agendée dans 10 jours avec une délégation communale de deux membres de l'exécutif. Le canton, ainsi que les promoteurs, participeront également à la séance.

Comme le relève le communiqué, les membres de l'exécutif communal sont divisés. Comme la population, chacun a le droit d'avoir son opinion. Le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé officiellement sur ce projet. Quant à la suite à donner, nous attendons les rencontres que nous aurons avec le canton et les promoteurs pour revoir notre décision et peut-être donner d'autres informations.

Une chose est claire, suite aux rencontres qu'on aura ces prochains temps nous pourrons régulièrement informer les membres du législatif. »

M. Challet est partiellement satisfait de la réponse

Question no 3 intitulée « Solidarité pour le peuple ukrainien : Quelle action de soutien du côté des autorités de Haute-Sorne ? » posée par M. Blaise Schüll (PCSI+RC) :

M. Blaise Schüll interpelle l'exécutif en ces termes :

Solidarité pour le peuple ukrainien : Quelle action de soutien du côté des autorités de Haute-Sorne ?

« L'invasion russe en Ukraine n'est autre qu'une agression irresponsable de Moscou, plus précisément d'un tyran pour certains, un tueur pour d'autres, nommé Vladimir Poutine. La guerre se déroule aux portes de l'Europe. Le peuple ukrainien souffre, c'est le drame de tout un pays qui n'a rien demandé. Que pouvons-nous faire ? Qu'allons-nous entreprendre ?

Mercredi 9 mars, à 10h00, toutes les églises suisses feront sonner leurs cloches en signe de compassion et de solidarité avec les personnes affectées par la guerre en Ukraine.

L'organisation suisse d'aide aux réfugiés demande de la solidarité, car plus de cinq millions d'ukrainiens pourraient être déplacés par le conflit.

En Suisse, des associations, certains cantons, des personnes de tous bords organisent actuellement l'accueil des réfugiés ukrainiens. Pas loin d'ici, du côté d'Alle, une organisation s'est mise en place par des citoyens pour accueillir des familles fuyant la guerre. Les autorités communales du village ont, de leur côté, mis à disposition des locaux.

D'où ma question : le Conseil communal a-t-il déjà pensé à une action pour venir en aide à ces personnes déplacées ou d'une autre manière en faveur du peuple ukrainien ?

Je remercie le Conseil Communal de sa réponse ».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire qui s'exprime en ces termes :

« Les membres du Conseil communal ne sont pas insensibles, comme tout le monde, à ce qui se passe en Ukraine et à ces douloureuses situations concernant les réfugiés et les nombreuses familles qui doivent quitter leur pays.

Aucune décision et aucune action n'ont encore été prises par les Autorités concernant l'accueil de réfugiés au sein de notre commune.

Je sais que des actions privées se sont déjà passées ou sont en phases de l'être avec des citoyens directement concernés par des proches vivants en Ukraine.

Nous allons bien-entendu être solidaires avec les actions qui seront proposées dans le cadre d'une organisation entre le canton et l'AJAM qui doivent gérer cette situation bien malheureuse. Nous allons être attentifs et actifs concernant les demandes et essayer d'adopter la meilleure aide possible pour accueillir ces personnes qui vivent actuellement un enfer !

Comme le demande les Autorités cantonales, toutes les actions doivent être coordonnées et centralisées. Dès jeudi passé et encore aujourd'hui, des séances de coordination se sont faites et des solutions d'hébergements sont en cours de mise en place. Bien sûr que la commune de Haute-Sorne va s'allier à ces différentes aides.

Tout paraît si simple d'accueillir des gens dans le besoin mais il faut quand même un minimum de préparation pour que ces pauvres personnes soient accueillies dans les meilleures conditions possibles au sein de notre commune, au sein de notre canton.»

M. Schüll est satisfait de la réponse.

Question no 4 intitulée « Banque Valiant à Bassecourt : avenir du bâtiment » posée par M. Vincent Voyame (PCSI+RC) :

M. Voyame interpelle l'exécutif en ces termes :

« Suite à la décision du groupe Valiant de cesser leurs activités sur le site de Bassecourt, une page d'histoire se tourne et marque ainsi la fin d'une époque dans l'histoire jurassienne. Une banque présente au village depuis 1865, sous la raison sociale de Caisse d'Epargne de Bassecourt, qui à l'époque avait attiré de nombreux clients-patriotes qui ne voulaient pas entendre parler de la Banque Cantonale de Berne.

Aujourd'hui, force est de constater que la clientèle a diminué et même avec un Jurassien à la direction de la Banque Valiant, il n'y a plus de place pour les sentiments. Pour Valiant comme pour bien d'autres Services publics, l'amélioration de la rentabilité reste une des priorités principales.

Dès lors, et voyant qu'un retour en arrière n'est pas envisageable, nous aimerions savoir si le Conseil Communal a déjà, ou le fera dans les meilleurs délais, pris contact avec la Direction de la Banque afin de connaître l'avenir de ce bâtiment historique du centre du village. En effet, l'emplacement idéal de celui-ci nous oblige à s'y intéresser ».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire qui s'exprime en ces termes :

« Les Autorités communales ont appris, avec ou sans surprise, la fermeture des guichets de la banque Valiant à Bassecourt.

Nous ne pouvons que déplorer cette décision qui nous met devant le fait accompli !

Cela correspond à l'air du temps où, bon nombre de services publics ou privés rationalisent et adaptent leurs activités en fonction de la fréquentation de leurs institutions.

J'ai déjà pris contact avec la direction de cette banque pour savoir quel futur sera donné à ce bâtiment la semaine passée.

Le responsable de ces transactions étant en vacances la semaine passée, je vais le rappeler demain matin.

Acquérir ce bâtiment idéalement placé au cœur de notre Commune peut être intéressant pour y donner une nouvelle affectation et peut-être y développer des activités commerciales ou tertiaires, ce qui manque dans notre commune.

Le bâtiment, les extérieurs et la proximité des transports publics sont certainement un plus pour une acquisition qui peut nous apporter une plus-value pour l'attractivité de Haute-Sorne. Affaire à suivre et je vous donnerai d'autres informations que je devrais recevoir cette semaine concernant ce dossier ».

M. Voyame est satisfait de la réponse.

Question no 5 intitulée « Centre sportif et culturel - Consultation lancée auprès de la population et des sociétés » posée par M. Jean-Marie Allimann (PDC) :

M. Allimann interpelle l'exécutif en ces termes :

« Ma question a pour objet la consultation ouverte et lancée auprès de la population et des sociétés de Haute-Sorne suite à l'acceptation, par notre Conseil, du postulat demandant d'étudier le souhait, voire l'utilité de la création d'un centre sportif et culturel en Haute-Sorne. Un questionnaire a été adressé à cet effet à la population ainsi qu'aux sociétés.

Ce questionnaire est certes bien conçu et bien rédigé. Il invite généreusement les destinataires (qui pratiquent le sport avant tout) à faire part de leurs souhaits, vœux et convenances s'agissant de la pratique du sport. Il en va de même s'agissant de l'aspect culturel. Toutefois, ce questionnaire est quasiment muet s'agissant de la problématique financière et économique liée aux coûts : montant de l'investissement, coûts de fonctionnement, notamment engagement de personnel. Les destinataires doivent simplement indiquer s'ils préfèrent et souhaitent un financement public (ce qui sera naturellement le cas), voire privé, ou privé uniquement.

Or, la construction d'une simple halle de gymnastique porte sur un coût de 3 à 4 millions de francs, sans équipement. L'aménagement d'un centre sportif et culturel porte sur un coût oscillant entre 15 et 20 millions de francs en tout cas, sans prévoir pour autant une piscine ou une patinoire. Ces investissements sont très importants. Les frais de fonctionnement y relatifs le sont aussi. Bon nombre d'exemples démontrent les difficultés financières liées à l'investissement, mais surtout à la prise en charge des frais de fonctionnement d'un tel centre (par exemple le centre de loisirs des Franches-Montagnes).

La grande majorité des citoyennes et citoyens contribuables ne pratiquent pas de sport ou pratiquent un sport ne nécessitant pas la fréquentation d'un tel centre (marche, balade, bicyclette en nature, etc.) et ne sont ainsi pas concernés par un tel centre, mais sont en revanche tous concernés par la prise en charge financière. Or, cette question est essentielle. Il s'agit de savoir concrètement où l'on va.

Dans sa grande sagesse, notre exécutif, dont le souci majeur est la bonne gestion des deniers publics, a certainement des informations concrètes et complémentaires à nous fournir.

Ma question est dès lors la suivante : avant de lancer une telle consultation et afin d'être transparent et d'informer au mieux les destinataires du questionnaire, la commune de Haute-Sorne a-t-elle procédé à une évaluation sommaire du coût d'un tel centre sportif et culturel en Haute-Sorne, si oui, quel est ce coût et quelles en sont les incidences financières, notamment sur la quotité d'impôt (augmentation de 2 ou 3 dixièmes ?) ».

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale, et qui s'exprime en ces termes :

« Comme vous l'avez si bien dit, il est essentiel pour gouverner de prévoir, c'est indispensable. Justement c'est une intervention de ce Conseil général qui a anticipé le questionnaire pour justement connaître les besoins des associations sportives et aussi de la population. Cette intervention veut faire un inventaire de savoir ce qu'il y a ici et ce vers quoi on voudrait aller. Comment aller plus loin avant de connaître les besoins et avant de chiffrer ? Impossible et peut-être que la réponse des sociétés locales

dira, tout va bien on n'a rien besoin de supplémentaire » ou on pourra faire des synergies avec d'autres communes comme Delémont qui a un anneau d'athlétisme.

Les questions financières qui sont dans le questionnaire et qui peuvent déjà donner quelques informations ne sont absolument pas un miroir aux alouettes. Il s'agit simplement de savoir si les sociétés souhaitent participer au financement, respectivement si elles sont prêtes à s'investir. C'est plus de savoir si les sociétés et la population sont prêtes à un financement privé-public comme ça s'est fait dans d'autres communes et de rendre attentif la population que si un éventuel investissement devrait être fait, il faudra aussi être prêt à augmenter la quotité.

Après, tout sera posé et évalué par la commission du Conseil général et coordonné par le motionnaire. Pour la suite, c'est ce Conseil général qui définira de la suite à donner. On ne peut pas aller plus loin, respectivement chiffrer lorsque l'on ne sait pas ce dont on a besoin. D'où l'importance de faire un inventaire sur les besoins et sur les envies de la population ».

M. Jean-Marie Allimann est partiellement satisfait de la réponse

Question no 6 et intitulée « Containers à la Bedpran à Glovelier » et déposée par M. Eric Zuber (PCSI+RC):

M. Eric Zuber interpelle l'exécutif en ces termes :

« Il y a quelques années, la commune de Haute-Sorne avait pris la décision de louer la parcelle n°2015, Rue de Bedpran à Glovelier, à une entreprise pour y entreposer les containers de l'école secondaire dans le but d'y créer un dépôt et des bureaux. Depuis plusieurs mois, les habitants du quartier ont pensé que ces locaux servaient de terrain d'entraînement à la police et aux douanes. Ceci pour les y avoir aperçus à plusieurs reprises. Après avoir pris quelques renseignements, il semblerait que ces bureaux se sont transformés en appartements ou en squat et c'est là que la police a dû intervenir.

Questions :

Le conseil communal est-il au courant de ces problèmes ?

Ces containers ont-ils vocation à devenir des appartements ? »

Réponse de M. Gérard Ruch, conseiller communal et qui s'exprime en ces termes :

« Je n'étais pas au courant de cette question mais je peux quand même y répondre. On est en train de discuter de cette parcelle. Cette parcelle appartient toujours à la commune. Il y avait un droit de superficie pour une société qui s'était installée en 2015-2016 avec ces containers. Cette dernière a quitté la commune et a vendu ses containers à un Monsieur qui s'y trouve de manière illégale. J'ai rencontré cette personne l'automne passé. Le Conseil communal a décidé de lui donner jusqu'au 31 janvier 2022 pour quitter les lieux. Un avis de droit sera envoyé pour l'évacuer mais il ne va certainement pas partir. On devra donc prendre contact avec la police. On s'efforce de débarrasser ce terrain ainsi que les containers car on a un potentiel acheteur pour acheter ce terrain afin d'y développer de l'artisanal. On est en plein dans les procédures juridiques pour régler ce problème ».

M. Eric Zuber est partiellement satisfait de la réponse

Question no 7 et intitulée taxe au poids, posée par M. Bernard Wipfli (PS-Verts) :

M. Bernard Wipfli interpelle l'exécutif en ces termes :

« Depuis peu, les Moloks ont été posés sur la quasi-totalité du territoire communal. Afin d'aller vers une amélioration importante du système, nous nous permettons d'amener une piste d'action : l'introduction de la taxe au poids.

Mais, pourquoi proposer cela, après si peu de temps, nous direz-vous ?

Voici : sept ans après la généralisation de la taxe au sac en Suisse, une étude officielle a été menée. Le constat, relayé par la RTS dans le 19.30 du 5 février dernier, est sans appel : la taxe au poids est plus efficace écologiquement et financièrement que la taxe au sac.

Sans taxe, chaque habitant produit en moyenne 250 kg de déchets ménagers par an. Avec la taxe au sac, on passe à 140 kg et avec la taxe au poids, on descend à 80 kg par personne. Le passage de la taxe au sac à la taxe au poids représente une diminution de 57% de la quantité de déchets produits ! Le principal obstacle à la mise en place d'un service « au poids » est évidemment dû à l'investissement de départ qui est plus important puisqu'il faut installer le système de pesée et de maintenance qui s'en suit.

Cet inconvénient est compensable puisque "moins de déchets", signifie "moins de tournées de ramassages", "moins de pollution en CO2 lors de l'incinération des poubelles" et une diminution d'une partie des cendres devenue déchets ultimes qui devra être stockée et mise en sécurité dans des décharges contrôlées.

De plus, dans le cas de notre commune, ce serait surtout le travail du SEOD d'équiper les Moloks d'un système de pesée et d'en assurer le financement ce qui, au vu de l'excellente santé financière du syndicat, est tout à fait envisageable.

Notre question est la suivante :

- Les autorités communales seraient-elles prêtes à initier une discussion à ce sujet au niveau du comité du SEOD dans le but d'expérimenter ce système ou de le mettre en place rapidement dans l'ensemble des communes concernées par le syndicat ?».

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale qui s'exprime en ces termes :

« La question que vous posez M. Wipfli est tout à fait pertinente dans le sens que la législation fédérale, cantonale et communale, dans les premières obligations qu'il est demandé dans ces lois, ce n'est pas seulement de trier ses déchets mais surtout d'essayer de les limiter, voir de les diminuer. Comme vous l'avez cité, il y a des expériences qui ont été faites au niveau de certaines communes avec la taxe causale qui est devenue obligatoire au niveau suisse où il y a un système de pesée.

Au niveau du SEOD la piste de l'introduction d'un système de pesée avait été faite lors des moloks, lors de la législature précédente. C'est uniquement des questions de coûts qui avaient incités l'assemblée des délégués du SEOD de ne pas retenir la piste du système de pesée. Par contre, il n'empêche que tout est évolutif dans la vie et que ça peut être reconsidéré. Le Conseil communal peut réétudier ce système, en collaboration avec le SEOD, pour voir si c'est techniquement possible avec les moloks actuels et si financièrement c'est supportable.

Avec le nouveau système modal que nous sommes en train de préparer, au niveau des encombrants et la manière de trier les déchets, les écopoints, il y aura aussi une observation qui devra être faite pour voir si le système fait déjà baisser la quantité de déchets par les citoyens qui doivent s'habituer à intégrer la notion de trait d'acquisition de leur bien ».

M. Wipfli est satisfait de la réponse.

- | |
|---|
| <p>5. Prendre connaissance et statuer sur le crédit-cadre relatif à l'assainissement de deux salles de classes (salles de dessin DE6 et DE7 complètement rénovées et aménagées en salles polyvalentes) pour un montant de CHF 330'000.- à couvrir par voie d'emprunt. Donner compétence au syndicat pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt. (message n°180 du 7 mars 2022)</p> |
|---|

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Raoul Jaeggi, conseiller communal pour développer ce point.

« Il est porté à votre connaissance un message concis, mais complet, réalisé par le syndicat et les enseignants que je profite de remercier au passage.

Ce message porte sur la rénovation complète des deux salles anciennement de science et de dessin et qui date de la construction de l'école, donc de 1962, et qui n'ont pas subi de rénovations conséquentes depuis lors.

Il est important de souligner que dans le cadre du plan d'étude romand, il a été nouvellement inclus l'éducation numérique, le nombre d'élèves concernés augmente significativement et la situation actuelle, avec les deux seules classes informatiques de l'ESHS, ça donne un peu court. Ces deux salles réaménagées en salles polyvalentes permettront aussi cet enseignement numérique.

Je précise encore que les frais de l'architecte, estimés par certains comme trop élevés, ont effectivement été calculés par les enseignants à raison d'environ 10%. Or l'architecte n'est pas concerné par le matériel informatique et autre mobilier ce qui signifie que ce montant devra plutôt avoisiner les CHF 10'000.- que les CHF 30'000.-.

Ce message doit aussi être approuvé par les exécutifs de Saulcy et Boécourt.

Le Conseil communal et la commission des finances unanimes vous recommandent donc d'accepter ce message et de donner compétence au syndicat pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt ».

Etant donné que le bâtiment fait partie du patrimoine, **M. Vincent Voyame (PCSI+RC)** aimerait savoir si les frais entretien influencent les coûts pour la rénovation des deux classes ?

M. Jaeggi répond que l'aménagement intérieur n'est pas tellement concerné ou quasi pas du tout. C'est surtout pour l'aspect extérieur du bâtiment qu'on serait contraint à des obligations qui renchériraient les coûts.

Dans la rénovation des classes à proprement dite, on n'est pas ou peu concerné.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de passer au vote.

Au vote, le message intitulé « *Prendre connaissance et statuer sur le crédit-cadre relatif à l'assainissement de deux salles de classes (salles de dessin DE6 et DE7 complètement rénovées et aménagées en salles polyvalentes) pour un montant de CHF 330'000.- à couvrir par voie d'emprunt. Donner compétence au syndicat pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt* » est accepté par 32 voix.

6. Prendre connaissance et préavisier la modification du règlement sur les constructions de Glovelier (message n°181 du 7 mars 2022).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Gérard Ruch, conseiller communal, qui est accompagné de M. Vincent Seuret du bureau Buchs et Plumey. Par ailleurs, le Conseil général ne voit pas d'objection à ce que M. Seuret donne des compléments d'information.

M. Ruch fait une brève introduction.

« *Le Conseil général doit donner un préavis car cette modification du règlement doit passer en votation populaire. Cette modification du règlement a pour but de créer un projet de parking en silo. Le promoteur souhaitait faire cela rapidement. Il n'y a pas d'investissement financier de la part de la commune. Suite à l'agrandissement de Biwi, il manquait de la place sur son parking actuel. Le promoteur, ElectricEasy SA, a décidé de construire un parking de 480 places. Il faut savoir qu'une place de parc dans un parking en silo s'élève à environ CHF 15'000.-. L'impact au sol est fortement réduit. En effet, l'emprise au sol de ce bâtiment est de 2'000 m².*

Sur ces 480 places de parc, 350 places environ sont prévues pour la Pibor et Biwi, qui seront locataires. Environ 50-70 places sont prévues pour d'autres entreprises et futures entreprises de la ZAM. 50-60 places pour la population et qui seront ouvertes lorsqu'il y aura des manifestations au terrain de foot et à la halle polyvalente. Le promoteur garantira, par lettre d'engagement, à ce que le parking reste ouvert le soir et le week-end.

Il précise que ce n'est pas parce que le Conseil communal soutient ce projet qu'il ne se préoccupe pas des transports publics dans la commune ».

M. Seuret prend la parole et explique ce qu'est un plan de mobilité. L'entreprise Biwi a établi un plan de mobilité d'entreprise pour définir le dimensionnement de son stationnement.

La nécessité de construire un parking est évidente pour l'entreprise Biwi. Aujourd'hui, il n'est plus possible de construire au sol un parking de cette surface puisque le canton restreint le stationnement à 1'800 m². Ils ont l'obligation de construire en ouvrage. Il y a environ aussi une centaine de places qui sont prévues pour l'entreprise Pibor.

Les entreprises jurassiennes qui viennent s'établir ou qui sont présentes dans le Jura avec plus de 20 collaborateurs ont la nécessité, le cadre d'un nouveau permis de construire, d'établir un plan de mobilité. Ça permet de trouver d'autres modes alternatifs à la voiture.

Le règlement actuellement permet de construire jusqu'à une hauteur de 10 mètres maximum. Avec la modification du règlement, la hauteur passera à 15 mètres.

Le dicastère de l'urbanisme a donné un préavis favorable à ce message.

Le Conseil communal vous recommande de préavis favorablement ce projet. S'il est accepté, ce message devra passer en votation populaire.

Le groupe HSA, représenté par M. Alain Girardin se prononce en ces termes :

Une interrogation subsiste par rapport au projet en lui-même qui est louable. Si une réflexion avait été faite au niveau de l'exécutif sur l'amélioration du règlement actuel qui permettrait par exemple au même titre que la hauteur des bâtiments d'inclure par exemple les notions de luminaires ou d'autres éléments qui manquent actuellement au règlement. Et s'il ne serait pas judicieux pour des raisons de coûts, de réunir les deux trois éléments certes pour l'augmentation de la hauteur des bâtiments et de régulariser la situation des différents luminaires dans la même zone.

M. Ruch admet que ce secteur est bien éclairé et qu'aucune réflexion n'a été faite à ce niveau-là. M. Seuret complète en précisant que si le Conseil communal souhaite modifier d'autres prescriptions, dont l'éclairage, ça serait bien de le faire dans le cadre du PAL.

Le groupe PS-Verts, représenté par Mme Catherine Wolfer, se prononce en ces termes :

« Le groupe PS-Verts acceptera le message tel que présenté et, surtout après avoir entendu que le plan de mobilité prend en compte les moyens présentant une alternative à la voiture ».

Le groupe UDC, représenté par M. Michel Lando, se prononce en ces termes :

« Le message 181 soumis ce soir au vote traduit l'évolution positive de l'économie de Haute-Sorne. Une entreprise honorablement connue de la région qui décide d'investir dans ses infrastructures, voilà, dans cette période troublée, une très bonne nouvelle.

Ce projet dénote une foi en l'avenir et en la pérennisation de la commune pôle économique. Il mêle partenaires publics et privés, ce qui devrait être un modèle pour des aménagements futurs.

Les principaux avantages sont énumérés dans le message même. On pourra rappeler simplement la dynamique créée pour le développement de la ZAM.

Pour ces raisons, le groupe UDC Haute-Sorne préavis favorablement ce projet et invite le Conseil général à faire de même ».

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de passer au vote.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et préavis la modification du règlement sur les constructions de Glovelier » est accepté avec 31 voix et 1 abstention.

7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 189'000.- pour réaliser une mesure partielle du PGA à Sceut (message n°182 du 7 mars 2022)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Valérie Soltermann, conseillère communale, qui s'exprime ainsi en montrant un plan au beamer :

« C'est une mesure partielle d'une action PGA (plan général d'alimentation en eau potable). Elle se fera en deux phases. Pour être complète, il faudra faire un bouclage depuis la route de la Corniche jusqu'à la rue des Levattes à Sceut.

L'année passée, le Conseil communal a été favorable pour la transformation de l'ancien kiosque station-service à Sceut en habitation. Quelques soucis sont survenus concernant l'alimentation en eau car la conduite d'eau de l'époque a été désactivée. Il a fallu assez rapidement mettre sur pied une étude préliminaire et négocier avec le propriétaire du bien du fond du terrain. Le message de ce soir est le résultat d'une négociation.

Depuis l'élaboration du message, nous avons rencontré les propriétaires concernés par l'amélioration de la distribution en eau potable. Pour nous, c'était aussi important d'améliorer la défense incendie du secteur. On a mis en stand-by le PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées) et trouvé une synergie avec le projet soumis ce soir pour diminuer les coûts des travaux. Le tracé a subi un peu des modifications. Tous les propriétaires de bien-fonds sont favorables à cette modification.

Cette année, le Conseil communal a décidé de valoriser les heures de son personnel technique. Ce montant figure pour la première fois dans le message. Un montant de réserve a été mis dans le message étant donné la géologie particulière de Sceut. »

Le message a été préavisé favorablement par la commission des finances et des services communaux.

Le groupe HSA, représenté par Mme Céline Grellier se questionne en ces termes :

« Je monte à la tribune afin que les informations suivantes soient communiquées à l'ensemble de mes collègues et soient mises au procès-verbal.

L'immeuble en construction en lien avec ce message est en bonne voie, c'est joli de voir Sceut se développer. Par contre, cela veut-il dire que le permis de construire a été délivré alors que l'alimentation en eau potable n'était pas réglée ?

Quand je vois ce qu'il faut remplir sur Jurac pour un permis, je trouve cela troublant de devoir voter que maintenant. On nous parle d'une mesure PGA, il n'y en a pas qu'une à mettre en place vu la taille de notre commune, alors celle-ci est-elle vraiment prioritaire pour notre commune ou est-elle passée avant les autres à cause de la délivrance de ce permis ?

Le groupe HSA soutiendra ce projet soumis au vote afin de permettre à la commune de corriger des erreurs de procédures s'il y en a eu. »

Mme Soltermann répond comme suit :

« Effectivement, il y a quelques petites erreurs en délivrant le permis avant de régler l'alimentation en eau potable. Le Conseil communal apprend de ses erreurs. Ceci dit, c'était aussi un cas particulier, ce n'était pas une viabilisation de parcelle traditionnelle. L'année passée était une année particulièrement chargée et ce n'est pas toujours simple, on fait au mieux. »

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 189'000.- pour réaliser une mesure partielle du PGA à Sceut » est accepté par 32 voix.

8. Prendre connaissance et statuer sur l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 133'000.- en faveur de la société de tir Bassecourt-Develier, pour le remplacement de 14 cibles électroniques du stand de tir « La Lovère » à Bassecourt (message n°183 du 7 mars 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale.

« Le législatif doit se prononcer ce soir car le Jura est organisé pour les personnes astreintes aux tirs obligatoires par des stands d'importance régionale. Ces stands peuvent être subventionnés et les personnes astreintes peuvent aller faire leurs tirs obligatoires. Le remplacement de ces installations de tir de 300 mètres sont régies par l'ordonnance fédérale qui indique que ces investissements ou/et remplacements sont à la charge des communes. Pour le stand de tir de La Lovère, plusieurs communes sont concernées à savoir Develier, Boécourt, Saulcy et Haute-Sorne.

Un courrier a été adressé au Conseil communal en date 31 mars 2020. La société a fait la doléance que ce remplacement soit effectué pour 2023. Suite à cela, le Conseil communal a décidé de mettre un montant au budget 2022. La société de tir a été informée en mai 2021 et la commune a posé un certain nombre de questions. Les informations demandées ont été transmises par la société de tir. Cette dernière a répondu et nous a informé que toutes les autres communes concernées étaient favorables à ce projet. Aussi, nous avons appris que les travaux débuteraient en octobre 2021 avant que le Conseil général se prononce. De ce fait, le Conseil communal a décidé de dénoncer la convention, car il semblait important de déterminer le seuil mais surtout un plafond au niveau des lignes à remplacer.

Cette convention a été dénoncée et comme le renouvellement se fait de 5 ans en 5 ans, la dénonciation serait effective le 31 décembre 2026.

Le Conseil communal demande d'accepter ce message. La commission de la mairie, des finances et de l'environnement ont toutes préavisées favorablement ce message. »

Le groupe HSA, représenté par M. Alain Girardin se prononce en ces termes :

« Nos représentants à la commission de l'environnement nous ont parfaitement retracé et fait l'historique de cet épisode présenté par la conseillère en charge lors de leur dernière séance. Nous constatons que le travail de la conseillère a été fait correctement.

Mme Beuchat a également renseigné la commission des finances sur les faits avec exactitude nous conduisant ce soir à voter un crédit pour des travaux déjà exécutés par la société de tir, sans aucune garantie financière de la Commune de Haute-Sorne.

Nous considérons que la société en question a outrepassé ses compétences en exécutant les travaux avant l'année 2022 où Mme Beuchat avait budgété le montant relatif au vote de ce jour. Nous déplorons cet état de fait et notamment la convention rapidement rédigée juste avant la fusion, obligeant la nouvelle commune à des conditions qui pourraient être discutables. Nous ne sommes bien entendu pas opposés à ce que la société de tir de Bassecourt-Develier ait des installations en ordre pour pratiquer son sport.

Mais nous sommes opposés à la manière de faire. Par conséquent, le groupe HSA donne à ses représentants au Conseil général, la liberté de vote pour ce crédit. »

M. Vincent Voyame PCSI+RC se prononce en ces termes :

« Sur le fond, pas de problème, je suis en faveur des sociétés, mais concernant la procédure, ce n'est pas normal.

Y avait-il vraiment une urgence pour effectuer ces travaux ? Et pourquoi ne pas avoir attendu jusqu'à ce soir avant d'effectuer ces travaux ? En tant qu'élus de Haute-Sorne, ça me dérange de voter sur des travaux qui ont déjà été réalisés. »

Au vote, le message intitulé « *Prendre connaissance et statuer sur l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 133'000.- en faveur de la société de tir Bassecourt-Develier, pour le remplacement de 14 cibles électroniques du stand de tir « La Lovère » à Bassecourt* » est accepté par 18 voix et 13 abstentions.

9. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Gonçalves de Oliveira Vera Lucilia.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

M. le Maire s'exprime en ces termes :

« *Madame Gonçalves de Oliveira est née le 30 décembre 1987 au Portugal. Elle est arrivée en Suisse à St-Brais en 2007. Elle a ensuite habité à Glovelier puis à Delémont. Depuis 2012, elle est revenue à Glovelier et y réside toujours actuellement.*

Deux de ses frères vivent également en Suisse. En 2017, elle a épousé Monsieur Filipe Oliveira Teixeira.

Depuis 2017, Madame Gonçalves de Oliveira travaille à la manufacture Ruedin à Bassecourt.

Elle désire acquérir la nationalité suisse car elle habite ici depuis 15 ans et se sent bien intégrée, que ce soit personnellement ou professionnellement. Madame Gonçalves de Oliveira souhaite également pouvoir voter sur le plan fédéral et participer aux décisions.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Biayi Binanga Jean Marie.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

M. le Maire s'exprime en ces termes :

« *Monsieur Biayi Binanga est né le 27 janvier 1994 au Cameroun et y a vécu jusqu'en 2010. Il a ensuite vécu à Sonceboz-Sombeval jusqu'en 2019, et depuis il s'est établi à Bassecourt. Il est marié à Madame Maude Biayi Binanga née Bourquard et a deux enfants : Iona et Adela.*

Sa maman et l'une de ses deux sœurs vivent en Suisse.

Il a effectué un apprentissage de monteur-automaticien au Ceff à St-Imier, puis un apprentissage de logisticien à la Poste à Delémont. Il y travaille depuis 2019.

Monsieur Biayi Binanga fait partie du SIS Haute-Sorne et il arbitre des matchs de foot.

Il désire acquérir la nationalité suisse car ce pays lui a donné l'opportunité d'obtenir deux CFC, et de réussir dans la vie. Il lui en est reconnaissant. De plus, sa femme et ses enfants ont la nationalité suisse et il souhaite en faire de même.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

11 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par par Mme et M. Forte Jocelyn, Riccardo et leurs fils Luca.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

« *Monsieur Forte est né le 30 mars 1975 à Delémont. Il a toujours vécu dans au Jura et réside depuis 2009 à Courfaivre. Son épouse, Jocelyn, est née le 18 mars 1987 au Chili et y a vécu jusqu'en 2005.*

Après quelques années à Delémont, elle a également emménagé à Courfaivre en 2009, tout comme leur fils Luca, né le 16 janvier 2009 à Delémont.

Monsieur Forte a une fille née d'un premier mariage. Elle est en apprentissage et est de nationalité suisse. Le frère et la sœur de Monsieur Forte vivent dans la région. Une partie de la famille de Madame Forte vit au Chili.

Après un apprentissage de mécanicien machines et une formation de technicien ES en conception mécanique, Monsieur Forte a travaillé dans plusieurs entreprises de la région. Il est employé à présent par Simon & Membrez à Delémont.

Madame Forte a travaillé plusieurs années pour la crèche « les Barbouilles » à Courfaivre, et est actuellement employée à la Maison de l'Enfance à Courroux.

Madame Forte fait aussi du bénévolat au Centre Rencontre à Courfaivre. Son époux a fondé le club de karaté Shin-Tai Karaté-Do à Courroux. Il est membre du comité et entraîneur. Luca fait partie du Basket Club de Delémont.

Madame et Monsieur Forte souhaitent obtenir la nationalité suisse pour leur fils, mais également pour pouvoir voter et donner leur avis. Ils se sentent étrangers dans leurs pays.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

JBV en profite pour rappeler que ces demandes de naturalisation sont à disposition à l'administration communale et félicite ces personnes et leur souhaite bon vent pour la suite.

La présidente poursuit avec la résolution interpartis intitulée « Fermeture de la succursale Valiant de Bassecourt : une décision inacceptable » qui a été déposée par le groupe PS-Verts. Cette résolution a obtenu 14 signatures. Elle passe donc la parole à **M. Kevin Challet (PS-Verts)** qui s'exprime en ces termes :

« La banque Valiant a récemment informé de sa décision de fermer en 2022 sa succursale de Bassecourt. Une fermeture qui passerait presque pour quelconque sans un bref retour historique. C'est tout un pan de l'histoire jurassienne qui va disparaître avec la fermeture de la banque Valiant à Bassecourt. C'est en effet en 1865 déjà que la Caisse d'épargne de Bassecourt a été lancée. Banque, qui par la suite, est devenue la banque jurassienne d'Epargne et de Crédit. Une banque particulièrement importante durant la question jurassienne et en l'absence de banque cantonale jurassienne.

En plus de son grand rôle de service à la clientèle, la banque Valiant semble donc faire complètement fi de l'histoire et le groupe PS-Verts ne peut que le regretter. Nous ne saurions en revanche accepter une telle décision sans une réaction forte des autorités communales.

Par cette résolution, le Conseil général invite le Conseil communal à s'adresser à la banque Valiant pour l'inciter à reconsidérer la fermeture de cette institution régionale présente dans notre commune. De plus, sans un retour positif de la part de la banque Valiant, nous demandons à l'exécutif communal dorénavant, de ne plus entrer en matière pour des prêts ou des placements à courts, moyens ou longs termes auprès d'une banque qui ne souhaite manifestement plus jouer son rôle d'acteur régional. »

Le groupe HSA via M. Alain Girardin, prend position en ces termes :

« Par la résolution interpartis émanant du PS, respectivement de Kevin Challet, ce dernier invite le Conseil communal, je cite :

« ... à inciter la banque Valiant à reconsidérer la fermeture de l'agence de Bassecourt. Sans retour positif de la banque à sa requête, Kevin Challet demande au Conseil communal de résilier toutes les relations et affaires financières de la commune avec cette banque ».

Pour le groupe HSA, à l'unanimité, la résolution de Kevin Challet est absolument irréfléchie, irresponsable et financièrement dangereuse et coûteuse pour notre commune. HSA ne comprend pas comment un élu socialiste peut proposer de telles sanctions envers un institut privé. Nous pensons qu'il confond ou n'a pas encore saisi le rôle des élus et leurs compétences au sein du législatif.

En tout les cas, HSA ne peut donc pas soutenir cette résolution. HSA estime que la commune devrait d'abord soigner sa promotion économique, ses relations et son partenariat avec tous les acteurs financiers et commerciaux de la commune. Cette résolution n'est pas adaptée. Nous demandons donc de retirer cette résolution irréaliste. »

M. Kevin Challet (PS-Verts) répond qu'il ne demande pas de résilier tous les contrats auprès de la banque Valiant mais de ne plus entrer en matière sur de nouveaux prêts. Il répète la phrase qui figure dans la résolution interpartis « *De plus, sans un retour positif de la part de la banque Valiant, nous demandons à l'exécutif communal dorénavant, de ne plus entrer en matière pour des prêts ou des placements à courts, moyens ou longs termes* ». En résumé, à partir du moment où ils ne souhaitent pas travailler avec la commune, nous ne placerons plus de prêts et nous ne travaillerons plus avec cette banque.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de passer au vote.

Au vote, le Conseil général a refusé, par 11 voix contre 9, la résolution interpartis intitulée « Fermeture de la succursale Valiant de Bassecourt : une décision inacceptable ».

Ont été déposées :

- ◆ 1 motion déposée par le groupe UDC et intitulée « déplacement de la statue de Steve Guerdat »
- ◆ 1 motion déposée par le groupe PS+Verts, qui est un complément à la motion n°27, et intitulée « Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne »

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Agnès Veya remercie les personnes de leur participation active.

Mme Agnès Veya lève la séance à 21h30.

Glovelier, le 7 mars 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La vice-chancelière

Agnès Veya

Michèle Bailat